

tre pature. La Conférence de l'ONU sur le café a réuni, pendant l'été de 1962, les
liens représentants de 71 pays (exportateurs ou importateurs), ou d'organisations in-
ginal pressées. Elle a abouti le 28 septembre à un accord visant à accroître le pouvoir
achat des pays exportateurs en maintenant les prix à des niveaux équitables et
en augmentant la consommation. Se félicitant de la chose, l'Assemblée a exprimé,
le 18 décembre, par 80 voix contre une et aucune abstention, l'espoir que tous
ouvés pays de l'ONU et des institutions spécialisées qui vendent ou achètent du café
missionneraient éventuellement moyen d'adhérer à l'accord. Le 20 novembre 1962,
des le représentant du Canada à la Deuxième Commission, le sénateur L.-M. Blois,
lébut avait déjà déposé au Conseil juridique de l'ONU l'instrument de ratification du
Canada.

91 v En outre l'Assemblée, a montré l'intérêt croissant des Nations Unies pour les
u'ont problèmes des pays en voie de développement et donnant suite à leurs efforts in-
erce cessants pour leur faciliter la réalisation de l'indépendance économique et le relè-
justement de leurs niveaux de vie:

rs rep Par 78 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 2 abstentions, elle a
matière commandé aux États membres, au Conseil économique et social et aux autres
"blo organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions spécialisées,
de prendre en considération les principes de la Déclaration du Caire des pays en
la voie de développement formulée lors de la Conférence de 1962 sur les problèmes
grand du développement économique;

ation Elle a recommandé à l'unanimité au Conseil économique et social et au Comité
légat du développement industriel de faire en sorte que le Comité, dans son étude sur
ositions rapports qui existent entre l'industrialisation accélérée et le commerce inter-
amenational, tienne compte du besoin urgent pour les pays en voie de développement
esque d'accroître régulièrement leurs recettes d'exportation, de leur besoin d'importer à
nférendes conditions favorables des biens d'équipement, ainsi que des répercussions
rce de futures de l'industrialisation des pays en voie de développement sur la structure,
semble la direction et le volume des échanges mondiaux et, à cette fin, a suggéré que le
ineme Comité soit tenu au courant des activités des organes internationaux s'occupant du
commerce;

sessie A l'unanimité des voix, elle a prié le secrétaire général a) de poursuivre la
janv politique de décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies
et l'ag dans les domaines économique et social et de renforcement des commissions éco-
stimul nomiques régionales, tout en tenant compte des intérêts des États qui ne sont
at de membres d'aucune commission régionale et en prenant à cet effet les mesures
t et s nécessaires pour faire en sorte que ces États bénéficient des mêmes avantages que
projet s'ils étaient membres des commissions régionales, et b) de soumettre au Conseil
ramm économique et social, lors de sa trente-sixième session, et à l'Assemblée générale,
ssion lors de sa dix-huitième session, un rapport détaillé sur le stade atteint dans l'appli-
Qua cation de cette politique et sur les nouvelles mesures nécessaires pour obtenir les
39 pa résultats recherchés;

gramm D'un commun accord, elle a jugé souhaitable d'intensifier les travaux du
s et